



Niveau de service : **TRANSFORMER**
Catégorie : **RENDEZ-VOUS EXPERT**

Simplifiez-vous les formalités ! Quel que soit le statut de votre entreprise, nos conseillers en formalités d'entreprises effectuent pour vous les formalités d'entreprise.

OBJECTIFS

Les Conseillers en Formalités des CCI vous proposent un accompagnement personnalisé pour effectuer vos formalités d'immatriculation, modification ou radiation au Registre national des Entreprises (RNE).

- Faire réaliser ses formalités sur le Guichet Unique, en toute confidentialité et sécurité par un formaliste expérimenté.
- Garantir la conformité de son dossier et son enregistrement rapide auprès des différents organismes.
- Gagner du temps et démarrer sereinement son activité.

VOTRE OFFRE EN DÉTAIL

Déclarant, confiez-nous votre demande de formalité

En choisissant la CCI, vous facilitez et sécurisez l'enregistrement de votre entreprise, sa radiation ou sa modification via le Guichet Unique, sur le Registre national des Entreprises (RNE),

Grâce à une prestation personnalisée, vous bénéficiez :

- D'un mandataire qui agit en votre nom et pour votre compte dans l'exécution de la formalité
- D'un traitement rapide et efficace de votre formalité
- D'une vérification de la conformité des pièces justificatives fournies

En tant que mandataire, votre Conseiller CCI assure un suivi en cas de difficulté et reste votre interlocuteur tout au long de votre formalité.

N'ayez plus peur de vous lancer avec la CCI !

Vous repartez avec :

- Votre déclaration validée en ligne et un mail de justification.

Combien ça coute * :

IMMATRICULATION

- entreprise individuelle ou micro-entreprise = 110€ TTC
- société commerciale = 145€ TTC

MODIFICATION

- entreprise individuelle ou micro-entreprise = 65€ TTC
- société commerciale = 125€ TTC

RADIATION

- entreprise individuelle ou micro-entreprise = 55€ TTC
- société commerciale = 89€ TTC

COMPLETION / CORRECTION

- entreprise individuelle ou micro-entreprise = 35€ TTC
- société commerciale = 54€ TTC

* TVA 20%

POUR QUI ?

- Chefs d'entreprise : entreprise individuelle / micro-entrepreneur / dirigeant de société
- Porteurs de projet

PRÉ-REQUIS

- Disposer des pièces nécessaires pour constituer le dossier

MODALITÉS PRATIQUES

- Prendre rendez-vous avec votre Conseiller en formalités

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE


- Votre dossier est traité directement lors d'un rendez-vous ou à distance, à votre convenance

LES +

- Nos Conseillers Formalistes mettent à votre disposition une expertise de plus de 40 ans en formalités d'entreprise.

CONTACT

Service Entrepreneuriat
04 74 32 13 00
formalites@ain.cci.fr

 Le réseau des CCI Auvergne-Rhône-Alpes est engagé dans l'accompagnement et l'accueil des personnes en situation de Handicap.